



Comment Blanquer veut renforcer l'enseignement des langues étrangères

Un rapport remis ce mercredi au ministre de l'Education nationale propose que l'anglais devienne obligatoire, comme première ou deuxième langue vivante.

« On est moins nuls qu'il y a quinze ou vingt ans car des choses ont été faites sous toute une série de gouvernements », mais il reste « des grands sauts à accomplir », selon Jean-Michel Blanquer. Le ministre de l'Education s'est exprimé ce mercredi lors de la remise d'un rapport « pour une meilleure maîtrise des langues vivantes étrangères ».

Les « sauts à accomplir » doivent « d'abord l'être à l'école primaire car c'est avant onze ans qu'on est en situation d'apprendre une langue », a-t-il indiqué. « C'est pour cela que pendant des décennies, nous avons commencé à apprendre les langues étrangères juste après onze ans », a-t-il ironisé. L'objectif affiché est de rendre obligatoire l'anglais comme première ou deuxième langue vivante. Une mesure surtout symbolique puisque seuls 0,7 % des élèves n'apprennent pas l'anglais à l'école. Jean-Michel Blanquer a toutefois parlé d'un « volontarisme linguistique pour l'allemand qui va aller en s'accroissant ».

Former les enseignants

Pour combler les « failles » françaises en matière d'apprentissage des langues, le ministre de l'Education mise d'abord sur la réforme de la formation des enseignants, prévue pour début 2019. Elle fixera « des attendus souhaitables pour devenir professeur des écoles », et « aura un impact sur les maquettes » de formation des enseignants des premier et second degrés, a-t-il précisé. Une maquette dans laquelle « le français et les mathématiques auront beaucoup plus de poids qu'aujourd'hui et en troisième lieu la langue vivante étrangère ».

L'autre levier viendra des « locuteurs natifs », l'idée étant d'avoir « un Erasmus des professeurs ». Les assistants d'éducation, destinés à devenir enseignants, devront ainsi « baigner le plus possible dans des échanges linguistiques », selon le ministre.

À lire aussi

- > DOSSIER Education : ce que Blanquer veut changer

Jean-Michel Blanquer dresse ainsi le portrait-robot du futur enseignant comme étant « un jeune sortant de terminale avec un niveau de langue convenable, qui entre en licence en voulant être professeur des écoles ». Cet étudiant « a un contrat avec l'Education nationale qui fait de lui ou d'elle un assistant d'éducation ». A ce titre, il intervient dans un premier temps dans les écoles pour, par exemple, « un rôle de surveillance » puis « de plus en plus dans un rôle pédagogique, a fortiori s'il a des compétences dans un domaine particulier, notamment les langues ».

En deuxième, troisième ou quatrième année de licence, l'assistant d'éducation « va faire un échange Erasmus dans un autre pays et se renforcer sur le plan linguistique ». S'il part par exemple en Irlande, un étudiant irlandais viendra en France comme assistant de langue. En rentrant en France, « cette personne sera un professeur beaucoup mieux formé qu'aujourd'hui lorsqu'elle prendra ses fonctions », a insisté Jean-Michel Blanquer.

Dans le recrutement de « locuteurs natifs », seraient aussi concernées des personnes vivant en France et qui ont envie de se reconverter et de devenir enseignants.

« Exposition quotidienne »

Sur le plan pédagogique, les rapporteurs militent pour « une exposition quotidienne » aux langues vivantes, de l'ordre de 20 à 25 minutes, « sans rien toucher aux horaires actuels ». Jean-Michel Blanquer entend aussi « travailler l'enseignement en langues », autrement dit faire des mathématiques ou de l'histoire-géographie en anglais, par exemple. Il veut s'appuyer sur de

« nouvelles pédagogies » et miser sur l'oral. Avec l'appui enfin des nouvelles technologies et notamment l'intelligence artificielle pour « personnaliser le parcours linguistique ». Des appels à projet doivent être lancés en ce sens.

Reste à savoir comment ces grands principes peuvent se décliner concrètement. Jean-Michel Blanquer a promis de préciser ses annonces d'ici à un mois environ. Il entend par exemple développer des « certifications » pour les enseignants qui sont déjà compliquées à mettre en oeuvre.

Le fait que des professeurs de collège puissent intervenir à l'école primaire, une autre piste du rapport, ne sera pas non plus évident à mettre en oeuvre si elle est retenue. Quant à la question budgétaire, elle est majeure : après le rétablissement annoncé l'an dernier des classes européennes , beaucoup de collèges affirment ainsi ne pas pouvoir les rétablir parce qu'ils ne disposent pas du nombre d'heures suffisant pour que le principe annoncé par le ministre devienne réalité.

Marie-Christine Corbier

@mccorbier

@mccorbier Suivre @mccorbier